

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1994)
Heft: 69

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fribourg

Vous avez dit culture ?

☛ Ce 1^{er} novembre, le terrain des Grands Places offrait une vision surréaliste. 200 croix mortuaires se dressaient devant une tombe fraîchement ouverte. Une vingtaine de croix gisaient à terre, portant le nom de divers mouvements culturels. Un symbolique point d'interrogation ponctuait chaque nom, indiquant ainsi leur précaire situation... Tel était le moyen choisi par l'association «Phare», qui regroupe une trentaine de mouvements culturels, ainsi que des artistes individuels, pour attirer l'attention du public et des politiques. Ils ont voulu par là «éviter que la culture ne meure à Fribourg, dans l'indifférence polie et généralisée». «Phare» veut que les autorités cantonales et communales s'associent pour définir une politique culturelle digne de ce nom, estimant que la culture paye trop cher les restrictions budgétaires actuelles. L

Formation

☛ Pour être admis en faculté de médecine l'automne prochain, les étudiants devront réussir un test d'aptitude réalisé par la Conférence Universitaire Suisse (CUS) en collaboration avec l'Institut de psychologie de la Haute Ecole fribourgeoise. Inspiré d'un modèle allemand, portant sur les aptitudes attendues d'un futur médecin, ce test permettra de limiter le nombre d'étudiants si besoin est. Telle est la solution trouvée par la CUS aux problèmes d'accueil rencontrés par l'Université fribourgeoise cette année. Pour la rentrée 1994/95, 2079 étudiants se sont inscrits en Suisse. Tous ne se sont pas présentés, mais 1600 d'entre eux sont restés : 300 de trop pour les possibilités d'accueil des

universités helvétiques. Fribourg a pourtant augmenté sa capacité maximale à 168 débutants – une vingtaine de plus, Zurichois et Bernois pour la plupart – alors que le nombre de places réelles est de 120. Malgré ces efforts, Zurich et Berne sont toujours confrontées au surnombre d'étudiants. Les Gouvernements de ces deux cantons ont décidé de repousser d'un an les demandes des plus jeunes. A Berne, le problème s'est finalement résorbé en raison d'un grand nombre de retrait de candidatures. A Zurich, à la suite d'un arrêt du Tribunal Fédéral accordant l'effet suspensif à un recours déposé par les étudiants, l'Université s'est vue contrainte d'accepter les candidats qui s'étaient préinscrits et qui n'avaient pu être transférés ailleurs. L

Genève

Le prix de la santé

☛ Les autorités cantonales genevoises viennent d'ouvrir une large consultation en vue de l'élaboration d'un plan directeur de planification sanitaire. Le document de base pour cette concertation a été réalisé sous la direction de Pierre Gilliand, professeur à l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique. Son rapport s'inscrit dans la logique des moyens budgétaires disponibles. Pour Pierre Gilliand, l'allocation des ressources doit être réorientée. Il propose un déplacement partiel et graduel de l'hospitalier vers l'ambulatoire et le médico-social. La principale priorité est le maintien à leur domicile des malades qui le souhaitent et qui le peuvent. Les services de soins à la maison sont en effet nettement moins coûteux que le placement institutionnel, lui-même moins cher que l'hospitalisation. Le nouveau système devra développer une politique de logement et d'aide sociale orientée vers la mise à disposition d'appartements pour personnes âgées. Un système de déductions fiscales ou d'indemnités en faveur des proches des malades pourrait être aussi introduit. Par ailleurs, il faudra limiter les infrastructures d'hébergement au strict minimum. Le nombre de lits disponibles pour les malades aigus ou pour la réadaptation devra être réduit de 400 à 500 d'ici les années 2005-2010. L'Hôpital cantonal universitaire de Genève perdrait ainsi plus de 350 lits. L




Un nouveau système sanitaire pour Genève.

Revue de Presse en brèves...


Presse

Un nouveau journal vient de sortir : «The Geneva Post». Comme son titre l'indique, il est rédigé en anglais et il s'adresse aux lecteurs internationaux de Genève : lecteurs de langue anglaise, fonctionnaires des administrations internationales et Genevois bilingues. Pour son premier numéro - la centrale nucléaire de Creys-Malville figurant à la une -, le «Geneva Post» a été tiré exceptionnellement à 20.000 exemplaires, soit 5000 de plus que le tirage normal. Il se veut un journal complet, doté de rubriques économiques, politiques, culturelles et sportives. Une page sera consacrée à Genève et ses alentours, une autre à la Genève internationale. Une quinzaine de journalistes se sont embarqués dans l'aventure, dont Harvey Morris, rédacteur en chef. Il n'en est pas à son premier défi : il fut en effet l'un des fondateurs du quotidien anglais «The Independent». Paraissant cinq fois par semaine, du lundi au vendredi, le journal est vendu 2,50 frs.s. en kiosque, l'abonnement coûte quant à lui 390 frs.s.

On peut l'acheter à Genève, à Lausanne et dans les gares de la riviéra lémanique. 

Jura

Elections

Pierre Kohler (PDC), Claude Hêche (PS), Jean-François Roth (PDC), Anita Rion (PLR) et Gérald Schaller (PDC) : c'est le quinté gagnant du second tour des élections au Gouvernement jurassien. La surprise a été créée par Anita Rion qui, peu connue hors des Franches Montagnes il y a un mois encore, entre au Gouvernement. Maire de la commune de La Chaux-des-Breuleux depuis deux ans, cette technicienne a fait son apprentissage politique en étant conseillère communale quatre ans durant. Quant au Parti Démocrate Chrétien, il a atteint tous ses objectifs. Il est le grand gagnant de ces élections et le futur gouvernement répond à tous ses souhaits. Pierre Kohler a démontré qu'il demeurerait le préféré des électeurs en récoltant 47,6% des voix. De plus, il peut se vanter d'avoir été bien écouté : il souhaitait l'élection du socialiste Claude Hêche. C'est chose faite, puisque ce dernier se retrouve élu avec 45% des suffrages. Grande perdante, Odile Montavon aura été un éphémère ministre, puisqu'elle ne sera restée en poste que quinze mois. Notons enfin qu'une cinquième femme siègera au Conseil des Etats. Marie-Madeleine Prongué remplacera en effet Jean-François Roth à la Chambre des Cantons. Ce dernier y avait été élu en 1987. Son élection au gouvernement jurassien l'oblige à remettre son mandat. 

suite JURA page 24

BERNE

Nouveau. La Ville de Bienne projette la création d'un nouveau quartier pouvant loger un millier d'habitants, dans la partie Est de la ville. Quelque 400 logements et des surfaces commerciales pourraient être construits sur une aire d'environ 54.000 m². Le terrain a été racheté par la Ville pour 20 millions de frs.s. La construction des bâtiments pourrait commencer en 1997.

BÂLE

Politique salariale. Le Gouvernement du canton de Bâle-Ville propose au Grand Conseil de réviser la loi cantonale sur les salaires des quelque 20.000 employés de l'Etat. La nouvelle législation prévoit l'égalité entre hommes et femmes, le salaire au mérite et la mise en valeur des professions sociales. Cette modification provoquerait des charges supplémentaires de 17,5 millions de frs.s. par an.

GRISONS

Protection du romanche. Les Romanches sont gens têtus. Persuadés qu'un journal en langue romanche joue un rôle irremplaçable pour assurer la survie de cette quatrième langue nationale en voie de disparition, «La Vusch», un périodique de 12 pages devrait bientôt paraître, au rythme de deux éditions par semaine.

OBWALD

Accident. La chute d'un avion dans le lac d'Alpnach à la fin du mois d'octobre a fait quatre morts. Il s'agit de jeunes gens âgés de 22, 23, 26 et 27 ans, tous domiciliés dans le canton de Lucerne. L'épave de l'appareil, qui gisait par 25 mètres de fond, n'a pu être remontée que plusieurs jours après la chute mortelle. Les corps des victimes s'y trouvaient. L'avion, un Robin R 3000, avait décollé le dimanche de l'aérodrome de Triengen (LU) en direction de Birrfeld (AG). On ignore encore la cause de l'accident. Plusieurs témoins ont vu l'appareil tomber dans le lac d'Alpnach, une branche du lac des Quatre Cantons.

TESSIN


Trafic. L'enquête menée par les polices suisse et italienne qui a permis le démantèlement d'une bande internationale de trafiquants de cocaïne est terminée. En deux

ans, 800 kilos de cocaïne avaient été importés de Colombie en Italie. La moitié au moins transitait par l'aéroport d'Agno, le reste était chargé à bord de cargos en partance du port colombien de Turbo pour rejoindre le port italien de Vado Ligure. A Agno, la drogue était prise en charge par un policier corrompu. Il sera du reste prochainement jugé à Lugano. Le procureur tessinois Jacques Ducry a indiqué que l'acte d'accusation contre un caporal de police en service à l'aéroport d'Agno et contre le gérant d'un bar luganais - tous deux incarcérés - sera bientôt publié. Le procès aura lieu dans les deux mois qui suivent, devant la Cour d'assise de Lugano. La liberté provisoire avait été refusée au gérant du bar et n'avait pas été demandée par le caporal de police. Un troisième Tessinois, considéré comme l'organisateur du transfert de la cocaïne en Suisse, avait été arrêté le 5 février à Asti, alors qu'il était en possession de 5 kilos de drogue. «L'Italie ne l'ayant pas encore extradé, a déploré le procureur, j'ai dû boucler l'enquête sans lui». Or, ce sont les révélations de ce Luganais qui ont permis l'arrestation du policier et du restaurateur.

ZOUG

Elections. C'est une femme, membre du parti radical, qui a été élue à la tête du Gouvernement cantonal. La composition du gouvernement reste inchangée : 3 PDC (Parti démocrate-chrétien), 2 PRD (Parti radical), 1 PS (Parti socialiste) et un alternatif. Au Grand Conseil, on assiste à une montée de la droite. Radicaux et démocrates du centre ont gagné chacun trois mandats. Ruth Schwerzmann, architecte d'intérieur, est la 16^{ème} femme à siéger dans un Exécutif cantonal. 14 cantons, dont Fribourg, Genève et Jura, comptent désormais au moins une femme dans leurs Gouvernements.

ZURICH

Fair-play. L'interdiction des machines à sous, acceptée par le peuple en 1991, ne sera peut-être jamais mise en application dans le canton de Zurich. Le Grand Conseil recommande en effet d'accepter l'initiative «Fairplay» déposée en mars dernier et qui s'oppose à l'interdiction. Il a pris cette décision, suivant ainsi l'avis de l'Exécutif cantonal. Le peuple se prononcera vraisemblablement en mars prochain. 

Jura (suite)

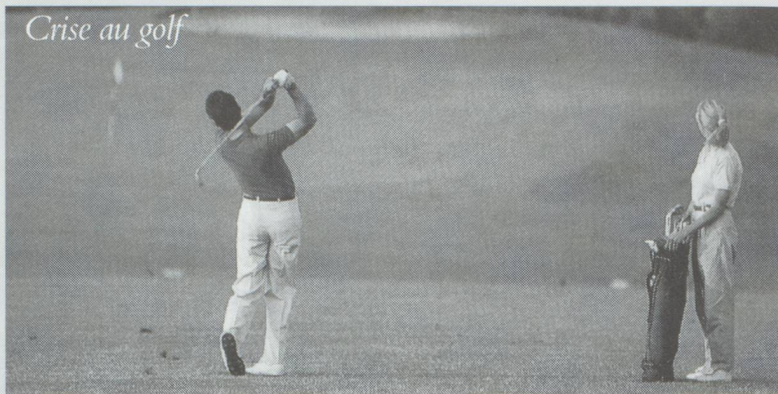
Question jurassienne

◀ L'Assemblée inter-jurassienne a donc siégé pour la première fois, sous la présidence de René Felber. Cette réunion, à huis clos, s'est déroulée selon les participants dans un climat constructif. Les 24 participants se retrouveront le 1er février prochain à Moutier. L'une des premières décisions de l'assemblée a été de désigner les deux co-présidents. Il s'agit du côté jurassien, de Joseph Voyame, ancien directeur de l'Office fédéral de justice et police, et du côté bernois, du député Claude-Alain Voiblet. Les deux assesseurs sont Jean-Marie Miserez pour le Jura, et Guillaume-Albert Houriet pour le Jura bernois. Ces quatre personnes, ainsi que le Président Felber forment le bureau de l'assemblée. Il se réunira pour la première fois courant décembre, afin de résoudre les problèmes pratiques tels que l'organisation d'un secrétariat avec siège à Moutier. Les deux prochaines séances plénières auront lieu aussi dans la cité. Elles ne seront ouvertes ni au public ni à la presse. En tout, 7 à 8 séances plénières sont prévues. D'ici la prochaine réunion, les 24 membres devront établir un inventaire de tous les points d'accord entre les deux parties. Le bureau, pour sa part, choisira un ou deux sujets parmi les propositions faites lors de la première assemblée. Des commissions ou groupes de travail pourront être créés si le besoin s'en fait sentir.



Thurgovie

Crise au golf



◀ Ouvert enfin à ses membres à la Pentecôte, après dix ans de tergiversations, le golf d'Erlen est confronté à une grave crise financière. Il avait été créé pour permettre aux golfeurs de Suisse orientale et de l'affluente Côte d'Or zurichoise de s'adonner à leur sport favori en pleine campagne. De 20 millions de frs.s. à l'origine, le devis de construction du golf a grimpé à 26 millions. A la suite de recours en cascades (qui sont allés jusqu'au Tribunal Fédéral), la construction a subi d'inévitables retards – ce qui a gonflé la facture totale à 31,5 millions de frs.s. Les membres du club ont donc été invités à consentir un effort supplémentaire. Leur cotisation d'entrée, fixée à 36.000 frs.s. en moyenne, a été alourdie de 8000 frs.s. Deux tiers de ce droit d'entrée sont versés à fonds perdu, le tiers restant leur conférant le droit d'être actionnaire du club. Une pilule plutôt amère à avaler. D'autant plus que la récession a conduit plus d'un membre à démissionner. Conçu pour 700 membres, budgétisé pour 610 membres minimum, le Golf & Country-Club d'Erlen compte aujourd'hui environ 550 membres. La crise a éclaté lors d'une récente assemblée générale. Le président du club, qui avait supervisé tous les travaux d'aménagement du golf, a donné sa démission, les membres lui reprochant en particulier d'avoir manqué de transparence à leur égard.

Valais

Biens d'église

◀ L'évêché de Sion et le Conseil paroissial de Binn ont été plutôt surpris à la lecture des comptes de la paroisse. Le curé était en effet passé outre le règlement et avait investi plus que de raison. La fortune des paroisses de Binn et Ernen dont il avait la charge avait ainsi diminué de plus de 350.000 frs.s. C'est le quotidien «Walliser Botte» qui a révélé l'affaire, confirmée peu après par le vicaire général de l'évêché de Sion, Norbert Brunner. Le curé n'a toutefois pas agi pour s'enrichir, mais il a agi de son propre chef, alors que les investissements sont normalement décidés par le Conseil de paroisse. Tombé malade en été, il a été remplacé provisoirement, ce qui

L'évêché de Sion et le Conseil paroissial de Binn ont quelques soucis.

a permis de découvrir le pot aux roses. Pour la seule commune d'Ernen, le curé avait puisé 350.000 frs.s. dans la caisse pour procéder à des rénovations, des réparations, ou des constructions de biens ecclésiastiques. Quant à la commune de Binn, les comptes n'ont pas encore été dépouillés entièrement. D'après M. Brunner, de tels cas ont déjà été enregistrés par le passé. Un seul d'entre eux a conduit à une condamnation pénale. En ce qui concerne Binn, aucune plainte n'a été déposée pour l'instant. Et le prêtre sera affecté à une nouvelle cure où ses compétences en matière financière seront réduites. Les paroisses ne devraient rien perdre dans l'aventure. Les contreparties matérielles existent, même si elles ont parfois coûté un peu cher.



Radio Suisse Internationale

Un autre accent ! EUTELSAT II-F1

Position : 13° Est. Canal TV : TV5. Transpondeur/Polarisation : 26 verticale. Sous-porteuse audio : 7.74 MHz

Et toujours sur les ondes courtes

3.985 MHz (0600-09h00 et 18h00-21h50). 6.165 MHz (06h00-21h50). 9.535 MHz (12h00-15h00)

Pour toutes informations veuillez contacter :


Radio Suisse Internationale. Chaîne francophone. Giacomettistrasse 1. CH 3000 Berne 15

Vaud


Pour la Roumanie

• Cinq trolleybus lausannois, dont un vieux véhicule articulé fabriqué à Zurich, ont trouvé une nouvelle utilisation à Sibiu, en Transylvanie roumaine. Trois anciens autobus de la capitale vaudoise pourraient aussi


prendre la route des Carpates. Plusieurs villes suisses ont noué des contacts avec les réseaux urbains de l'Europe de l'Est, à la demande de l'Union Internationale des Transports Publics. Lausanne est une des pre-

mières villes à répondre à cet appel et c'est ainsi qu'une délégation des Transports Lausannois s'est rendue à Sibiu pour étudier les possibilités d'aide future à cette ville, d'une taille comparable à celle de Lausanne. 

En discussion

• Le Gouvernement valaisan est d'accord d'examiner la question d'un revenu minimum d'insertion (RMI) pour les chômeurs en fin de droits. Il a cependant rejeté une motion du député socialiste Stéphane Rossini sur cette question. Les mesures fédérales actuellement en préparation sont suffisantes, a estimé le chef du Département de l'économie publique, Raymond Deferr. Autre point discuté au Parlement : l'introduction du système proportionnel pour les élections au Conseil d'Etat. Les partis minoritaires (radical, libéral et socialiste) en avaient fait la demande par voie de motion. Mais celle-ci a été refusée par 74 voix contre 49 et une abstention. 

Indexation

• Le Grand Conseil vaudois vient de ratifier la convention conclue, il y a peu, par le Conseil d'Etat et la Fédération des sociétés de fonctionnaires. Une convention aux termes de laquelle, au cours des trois prochaines années, les traitements des quelque 22.000 fonctionnaires ne seront adaptés qu'en partie à la hausse du coût de la vie. La convention porte sur les années 1995 à 1997. Elle prévoit une indexation seulement partielle des traitements en lieu et place de l'indexation totale et automatique ancrée dans la loi sur le statut de la fonction publique de 1947. Elle prévoit aussi certaines dérogations et mesures d'accompagnement, destinées à rendre la pilule moins amère aux salaires. Au total, elle permettra à l'Etat d'économiser quelque 92 millions, à un moment où il en a le plus besoin : le budget prévoit en effet un déficit record de 470 millions. Ces 92 millions devront s'ajouter aux 240 que les fonctionnaires ont déjà abandonné aux caisses de l'Etat de 1992 entre 1994. 

Trop cher

• Le tribunal cantonal vaudois est contraint de revoir ses tarifs. Il devra recevoir des émoluments moins élevés, lorsque la valeur litigieuse dépasse 500.000 frs.s. Tel est le verdict du

Tribunal Fédéral, qui a accepté le recours déposé par un avocat vaudois. L'homme de loi s'était insurgé contre le nouveau règlement du Tribunal cantonal adopté le 1^{er} juin 1993. 